

Question présentée par le député :

M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 17 mars 2022

Question écrite urgente

Faut-il désormais que les artistes et les enfants demandent l'autorisation au Conseil d'Etat pour écrire des messages de paix à la peinture à l'eau ?

Le dimanche 13 mars à 12:30, l'artiste Karelle Ménine a tracé un texte de littérature à la main et à la peinture à l'eau à équidistance de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Office des Nations Unies et du consulat de la Fédération de Russie, à la rue Schaub. 2 patrouilles de police sont rapidement intervenues, puis une troisième. Les policiers ont prié l'artiste d'arrêter immédiatement d'écrire en légitimant ainsi l'interdiction : – *Il est interdit d'écrire sur la chaussée. Il y a une mise en danger des véhicules et de l'artiste.* L'artiste demande si elle peut terminer son texte dans la rue de l'Orangerie, sur le côté, où les voitures ne roulent pas, sur cet espace piéton. Réponse de la police : – *La zone est « trop sensible », il est demandé de ne pas la mettre en lumière afin de ne pas éveiller la curiosité sur ce lieu.* L'ordre est ensuite donné à l'artiste d'arrêter d'écrire. Elle n'aura pas droit de terminer la phrase en cours. La police indique ensuite qu'une patrouille d'intervention va venir nettoyer le texte. L'artiste demande pourquoi. Il lui est encore répondu que la zone est trop sensible. On exige d'elle d'effacer les mots de Svetlana Alexievitch, autrice biélorusse et prix Nobel de littérature 2015 et de Mila Teshaieva, photographe ukrainienne actuellement en Ukraine, et les siens, alors qu'ils visent uniquement à rappeler l'importance des mots, et de l'art, face à la confusion et la violence d'une guerre. Ce geste d'effacement, l'artiste va décider de le faire elle-même. Elle souligne la gravité de cet effacement à tous les policiers. Ces derniers répondent : « C'est un ordre ».

Durant l'intervention, des passant.e.s la félicitent. Durant le nettoyage, des passant.e.s demandent s'il y a une menace d'attentat. L'artiste était

entourée de 3 voitures de police, et de 7 policiers. Elle n'avait qu'un pinceau et un pot de peinture.

Elle voulait faire un geste de poésie. Il est venu souligner le danger actuel : les mots sont des actions, ils sont désormais sous surveillance. La censure veille.

- *Faut-il désormais que les artistes et les enfants demandent l'autorisation au Conseil d'Etat pour écrire des messages de paix à la peinture à l'eau ?*
- *Quels sont les articles de lois qui interdisent de tracer à la peinture à l'eau, sur l'espace public, des phrases de prix Nobel de littérature ? Les enfants qui le font sont-ils amendables ?*
- *Qui définit que « cette zone est sensible » et qu'il ne peut y être tracé des mots à la peinture à l'eau ?*
- *Quels étaient ces mots si terribles et dangereux que l'artiste a commencé d'écrire avant que la police genevoise ne l'arrête ?*
- *Pourquoi nécessitaient-ils l'intervention de 3 voitures de police et l'ordre donné de les effacer sur le champ ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.